



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**13 septembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 13 septembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2021-256	03.09.2021	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DRE/BRGE n° 2021-256 du 3 septembre 2021.	5
DCL/BRGE N° 2021-261	07.09.2021	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Boulogne-Billancourt.	9
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL-BRGE n° 2021-261 du 7 septembre 2021	11

**Arrêté DCL/BRGE n° 2021-256 du 3 septembre 2021  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson**

Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2015-180 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson,

**Vu** la demande de la maire de Vaucresson en date du 2 septembre 2021,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Vaucresson sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureau centralisateur</b>
Présidentielles, européennes, législatives, régionales, départementales (canton n° 23 : Saint-Cloud), municipales et référendums	Bureau n° 2 Salle Municipale Avenue Jean Salmon Legagneur

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, la maire de la commune de Vaucresson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 3 septembre 2021

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Sous-Préfète  
Secrétaire Générale Adjointe

Sophie GUIROY

**ANNEXE à l'arrêté DRE/BRGE n° 2021-256 du 3 septembre 2021**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
1	HOTEL DE VILLE	8 Grande Rue	N° 23 – Saint-Cloud
2 Bureau centralisateur	SALLE MUNICIPALE LA MONGOLFIERE ENTREE NORD	Avenue Jean Salmon Legagneur	N° 23 – Saint-Cloud
3	ECOLE PRIMAIRE DES PEUPLIERS	1, rue de l'église	N° 23 – Saint-Cloud
4	ECOLE MATERNELLE DES GRANDES FERMES	15, allée des grandes fermes	N° 23 – Saint-Cloud
5	CENTRE DE LOISIRS	Allée du collège	N° 23 – Saint-Cloud
6	CENTRE SPORTIF DU HARAS LUPIN	3, rue Victor Duret	N° 23 – Saint-Cloud

**BUREAU DE VOTE N° 1**  
**Lieu de vote : HOTEL DE VILLE**  
**8 Grande Rue**

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue du Côteau	Totalité
Avenue Salmon Legagneur	Totalité sauf La Poste et Gendarmerie
Boulevard de la République	du n°84 à la fin
Grande Rue	Totalité
Place Charles de Gaulle	Totalité
Rue Allouard	Totalité
Rue Aubriet	Totalité
Rue de la Folie	Totalité
Rue des Fonds Huguenots	Totalité
Rue des Jardins	Totalité
Rue des Sablons	Totalité
Rue du Docteur Christen	Totalité
Rue Emile Testu	Totalité
Rue Gambetta	Totalité
Rue Louis Barthou	Totalité
Rue René Garrel	Totalité
Rue Yves du Manoir	Totalité
Sente de la Folie	Totalité
Sente de l'Abbé Suger	Totalité
Sente des Sablons	Totalité
Sente du Bois des Dames	Totalité

**BUREAU DE VOTE N° 2**  
**Lieu de vote : SALLE MUNICIPALE LA MONGOLFIERE – ENTREE NORD**  
**Avenue Jean Salmon Legagneur**

Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Genêts	Totalité
Allée du Butard	Totalité
Allée Saint-Gilles	Totalité
Avenue André	Totalité
Avenue Clarisse	Totalité
Avenue de Rueil	Totalité
Avenue de Villeneuve	Totalité
Avenue de Villepreux	Totalité
Avenue du Clos Toutain	Totalité
Avenue Foch	Totalité
Avenue Jean Oberlé	Totalité
Avenue Joffre	Totalité
Avenue Salmon Legagneur	La Poste et Gendarmerie
Avenue Théry	Totalité
Chemin de l'Empereur	Totalité
Chemin des Châteaux	Totalité
Place du Général Leclerc	Totalité
Rond-point de l'Etoile	Totalité
Route des Puits	Totalité
Rue Pierre Frondaie	Totalité
Rue Saint-Leu	Totalité
Sente de l'Escalier	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES PEUPLIERS</b>	
<b>1, rue de l'Eglise</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de la Pépinière	Totalité
Allée des Ormes	Totalité
Allée des Tilleuls	Totalité
Boulevard de la République	du n°2 au n°82
Impasse du Lavoir	Totalité
Place de l'Eglise	Totalité
Rue de Caze	Totalité
Rue de Garches	Totalité
Rue de la Feuillaume	Totalité
Rue de l'Eglise	Totalité
Sente de la Seigneurie	Totalité
Sente des Lavandes	Totalité
Sente Maurice Joron	Totalité
Sente Mazeleyre	Totalité
Sente Nicolas Dugué	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES GRANDES FERMES</b>	
<b>15, allée des grandes fermes</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de Saint-Cucufa	Totalité
Allée des Belles Vues	Totalité
Allée des Grandes Fermes	Totalité
Allée des Haras	Totalité
Ancien Chemin de l'Empereur	Totalité
Avenue de la Celle Saint-Cloud	du n°1 au n°118
Avenue Robert Chevalier	Totalité
Chemin des Vignes	Totalité
Chemin François Lefeuvre	Totalité
Rue de Suresnes	Totalité
Rue du Regard	Totalité
Rue Germaine Louise	Totalité
Rue Raymond Poincaré	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS</b>	
<b>Allée du collège</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Lauriers	Totalité
Allée du Collège	Totalité
Allée Zénaga	Totalité
Avenue de Beauvilliers	Totalité
Avenue des Fonds Maréchaux	Totalité
Avenue des Hubies	Totalité
Avenue du Bois de la Marche	Totalité
Boulevard de Jardy	Totalité
Boulevard de la République	du n°85 à la fin
Route de la Chasse Royale	Totalité
Rue du Hameau	Totalité
Sente des Buttes	Totalité
Square du Hameau	Totalité

**BUREAU DE VOTE N°6**  
**Lieu de vote : CENTRE SPORTIF DU HARAS LUPIN**  
**3, rue Victor Duret**

<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Clémenceau	Totalité
Avenue de la Celle Saint-Cloud	du n° 120 à la fin
Avenue de la Forêt	Totalité
Avenue de la Jonchère	Totalité
Avenue Le Nôtre	Totalité
Résidence du Pré au Bois	Totalité
Rue du Professeur Pauchet	Totalité
Rue Victor Duret	Totalité



**Arrêté DCL/BRGE n° 2021-261 du 7 septembre 2021  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Boulogne-Billancourt**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-156 du 31 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Boulogne-Billancourt,

**Vu** la demande du maire de Boulogne-Billancourt en date du 7 septembre 2021,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Boulogne-Billancourt sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3**: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (9 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton 4 : Boulogne-Billancourt-1), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de ville – Hall sud 26 avenue André Morizet
Départementales (canton 5 : Boulogne-Billancourt-2)	Bureau n° 44 Annexe de l'hôtel de ville 64 rue de la Saussière
Législatives (10 <sup>ème</sup> circonscription)	Bureau n° 57 Ecole maternelle Jean Guillon - Salle de motricité 16 avenue Pierre Grenier

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Boulogne-Billancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 7 septembre 2021

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Sous-Préfète  
Secrétaire Générale Adjointe

Sophie GUIROY

**Annexe à l'arrêté DCL-BRGE n° 2021-261 du 7 septembre 2021**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
1 Bureau centralisateur	Hôtel de ville (rez-de-chaussée hall Sud)	26 avenue André Morizet	Boulogne-Billancourt 1
2	Ecole Elémentaire Maître Jacques	2, rue Maître Jacques	Boulogne-Billancourt 1
3	Ecole maternelle Belle Feuille	26 rue de la Belle-Feuille	Boulogne-Billancourt 1
4	Ecole Elémentaire Maître Jacques	2, rue Maître Jacques	Boulogne-Billancourt 1
5	Ecole Elémentaire Maître Jacques	2, rue Maître Jacques	Boulogne-Billancourt 1
6	Ecole élémentaire Denfert Rochereau	92 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
7	Ecole élémentaire Denfert Rochereau	92 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
8	Ecole maternelle Fessart	52 rue Escudier	Boulogne-Billancourt 1
9	Ecole maternelle Fessart	52 rue Escudier	Boulogne-Billancourt 1
10	Ecole maternelle Fessart	52 rue Escudier	Boulogne-Billancourt 1
11	Ecole maternelle Fessart	52 rue Escudier	Boulogne-Billancourt 1
12	Ecole élémentaire Escudier	24 rue Fessart	Boulogne-Billancourt 1
13	Ecole élémentaire Escudier	24 rue Fessart	Boulogne-Billancourt 1
14	Gymnase Denfert Rochereau	40 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
15	Gymnase Denfert Rochereau	40 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
16	Ecole élémentaire Denfert Rochereau	92 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
17	Ecole élémentaire Denfert Rochereau	92 rue Denfert Rochereau	Boulogne-Billancourt 1
18	Hôtel de ville (hall nord)	26 avenue André Morizet	Boulogne-Billancourt 1
19	Hôtel de ville (hall nord)	26 avenue André Morizet	Boulogne-Billancourt 1
20	Gymnase Paul Bert	9 rue Paul Bert	Boulogne-Billancourt 1
21	Gymnase Paul Bert	9 rue Paul Bert	Boulogne-Billancourt 1
22	Gymnase Paul Bert	9 rue Paul Bert	Boulogne-Billancourt 1
23	Gymnase Paul Bert	9 rue Paul Bert	Boulogne-Billancourt 2

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
24	Ecole maternelle Galliéni	210 rue Galliéni	Boulogne-Billancourt 2
25	Ecole maternelle Jean-Baptiste Clément	34 bis rue de Sèvres	Boulogne-Billancourt 2
26	Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément	36 rue de Sèvres	Boulogne-Billancourt 1
27	Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément	36 rue de Sèvres	Boulogne-Billancourt 1
28	Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément	36 rue de Sèvres	Boulogne-Billancourt 1
29	Ecole élémentaire Jean-Baptiste Clément	36 rue de Sèvres	Boulogne-Billancourt 1
30	Ecole maternelle Silly	29 bis rue de Silly	Boulogne-Billancourt 1
31	Ecole maternelle Jacques Deray	109 rue d'Aguesseau	Boulogne-Billancourt 1
32	Ecole maternelle Silly	29 rue de Silly	Boulogne-Billancourt 1
33	Ecole maternelle Silly	29 bis rue de Silly	Boulogne-Billancourt 1
34	Maison Walewska	7 rue de Montmorency	Boulogne-Billancourt 1
35	Ecole élémentaire Albert Bezançon	31 rue Saint-Denis	Boulogne-Billancourt 1
36	Ecole maternelle Albert Bezançon	48 rue des Abondances	Boulogne-Billancourt 1
37	Ecole élémentaire Albert Bezançon	31 rue Saint-Denis	Boulogne-Billancourt 1
38	Ecole élémentaire Escudier	24 rue Fessart	Boulogne-Billancourt 1
39	Ecole élémentaire Escudier	24 rue Fessart	Boulogne-Billancourt 1
40	Hôtel de Ville (rez-de-chaussée hall Nord)	26 avenue André Morizet	Boulogne-Billancourt 1
41	Hôtel de Ville (rez-de-jardin)	26 avenue André Morizet	Boulogne-Billancourt 1
42	Gymnase Clamart	11 rue de Clamart	Boulogne-Billancourt 2
43	Gymnase Clamart	11 rue de Clamart	Boulogne-Billancourt 2
44	Bureau centralisateur Annexe de l'Hôtel de Ville	64 rue de la Saussière	Boulogne-Billancourt 2
45	Ecole élémentaire Thiers	85/87 rue Thiers	Boulogne-Billancourt 1
46	Ecole élémentaire Thiers	85/87 rue Thiers	Boulogne-Billancourt 1

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
47	Ecole élémentaire Thiers	85/87 rue Thiers	Boulogne-Billancourt 2
48	Ecole élémentaire Thiers	85/87 rue Thiers	Boulogne-Billancourt 2
49	Ecole maternelle Dôme	12/14 rue du Dôme	Boulogne-Billancourt 2
50	Ecole maternelle Les Peupliers	16 rue des Peupliers	Boulogne-Billancourt 2
51	Ecole maternelle Les Peupliers	16 rue des Peupliers	Boulogne-Billancourt 2
52	Ecole maternelle Ferdinand Buisson	87 rue du Point du Jour	Boulogne-Billancourt 2
53	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	85 rue du Point du Jour	Boulogne-Billancourt 2
54	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	85 rue du Point du Jour	Boulogne-Billancourt 2
55	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	30 rue de Seine	Boulogne-Billancourt 2
56	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	30 rue de Seine	Boulogne-Billancourt 2
57 Bureau centralisateur	Ecole maternelle Jean Guillon	16 avenue Pierre Grenier	Boulogne-Billancourt 2
58	Ecole maternelle Jean Guillon	16 avenue Pierre Grenier	Boulogne-Billancourt 2
59	Ecole de la Biodiversité	12-14 Traverse Jules Guesde	Boulogne-Billancourt 2
60	Salle Polyvalente	140 rue Castéja, Place Haute	Boulogne-Billancourt 2
61	Salle Polyvalente	140 rue Castéja, Place Haute	Boulogne-Billancourt 2
62	Ecole élémentaire Castéja	1384 rue du Vieux Pont de Sèvres	Boulogne-Billancourt 2
63	Ecole élémentaire Castéja	1384 rue du Vieux Pont de Sèvres	Boulogne-Billancourt 2
64	Ecole du Numérique	28-30 rue Yves Kermen	Boulogne-Billancourt 2
65	Ecole du Numérique	28-30 rue Yves Kermen	Boulogne-Billancourt 2
66	Ecole de la Biodiversité	12-14 Traverse Jules Guesde	Boulogne-Billancourt 2
67	Ecole Robert Doisneau	20-24, allée Robert Doisneau	Boulogne-Billancourt 2
68	Ecole Robert Doisneau	20-24 allée Robert Doisneau	Boulogne-Billancourt 2
69	Gymnase Paul Bert	9 rue Paul Bert	Boulogne-Billancourt 1
70	Ecole Robert Doisneau	20-24 allée Robert Doisneau	Boulogne-Billancourt 2

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>			
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – HALL SUD</b>			
<b>26, avenue André Morizet</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée de la Belle Feuille	totalité (n° impairs)		
Avenue André-Morizet	du 28 au 36 (n° pairs)		
Boulevard Jean-Jaurès	du 101 au 125 (n° impairs)	du 104 au 126 (n° pairs)	
Grand-Place	du 7 à la fin (n° impairs)	du 6 à la fin (n° pairs)	
Rue Auguste-Perret	totalité (n° impairs et n° pairs)		
Rue d'Aguesseau	du 127 au 163 (n° impairs)		
Rue de la Belle Feuille	n° 9	du 20 au 38 (n° pairs)	
Rue de la Saussière	du 33 au 57 (n° impairs)	du 24 ter au 62 (n° pairs)	
Rue Galliéni	du 133 bis au 143 (n° impairs)	du 70 au 126 (n° pairs)	
Rue Le Corbusier	totalité (n° impairs)	du 26 au 52 (n° pairs)	
Rue Tony-Garnier	totalité (n° impairs et n° pairs)		
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAITRE JACQUES</b>			
<b>2, rue Maître Jacques</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée de la Belle Feuille	totalité (n° pairs)		
Boulevard Jean-Jaurès	du 89 au 99 (n° impairs)	du 70 au 102 (n° pairs)	
Grand-Place	du 1 au 5 (n° impairs)	du 2 au 4 (n° pairs)	
Route de la Reine	du 77 au 97 (n° impairs)		
Rue d'Aguesseau	du 91 au 125 (n° impairs)		
Rue de la Belle Feuille	du 10 au 18 (n° pairs)		
Rue de la Saussière	du 1 au 31 (n° impairs)	du 2 au 24 bis (n° pairs)	
Rue Le Corbusier	du 2 au 24 (n° pairs)		
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE BELLE-FEUILLE</b>			
<b>26, rue de la Belle-Feuille</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Avenue Victor Hugo	du 49 au 67 (n° impairs)	du 62 au 82 (n° pairs)	
Boulevard Jean-Jaurès	du 63 au 87 (n° impairs)		
Route de la Reine	du 39 au 75 (n° impairs)		
Rue de la Belle Feuille	du 1 au 7 (n° impairs)	du 2 au 8 (n° pairs)	du 11 au 13 (n° impairs)
Rue de l'Est	du 2 au 18 (n° pairs)		
Rue de l'Ouest	totalité (n° impairs et n° pairs)		
Rue Galliéni	n° 68		
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAITRE JACQUES</b>			
<b>2, rue Maître Jacques</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Avenue Ferdinand-Buisson	du n°41 à la fin (n° impairs)	du 40 à la fin (n° pairs)	
Route de la Reine	du 1 au 37 (n° impairs)		
Rue Edouard-Detaille	totalité (n° impairs et n° pairs)		
Rue Galliéni	du 2 au 66 (n° pairs)		
Rue Thiers	du 1 au 29 (n° impairs)	du 2 au 30 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAITRE JACQUES</b>			
<b>2, rue Maître Jacques</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Route de la Reine	du 58 au 78 (n° pairs)		
Rue de l'Est	du 13 au 41 (n° impairs)		
Rue de Paris	du 61 au 63 (n° impairs)	du 54 au 104 (n° pairs)	
Rue Fessart	du 65 à la fin (n° impairs)		
Rue Louis-Pasteur	totalité (n° impairs)		
Rue Maître-Jacques	totalité (n° pairs)		
Villa Marie Justine	totalité (n° pairs)		

<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DENFERT-ROCHEREAU</b>		
<b>92, rue Denfert-Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Victor Hugo	du 43 au 47 (n° impairs)	du 2 au 60 (n° pairs)
Route de la Reine	du 8 au 56 (n° pairs)	
Rue de la Tourelle	du 66 à la fin (n° pairs)	
Rue de l'Est	du 1 au 11 (n° impairs)	du 18 bis au 50 (n° pairs)
Rue de Paris	du 1 au 59 (n° impairs)	du 36 au 52 (n° pairs)
Rue Denfert-Rochereau	du 92 à la fin (n° pairs)	
Rue Lazare-Hoche	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Maître-Jacques	totalité (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DENFERT-ROCHEREAU</b>		
<b>92, rue Denfert-Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Denfert-Rochereau	n° 5	n° 6
Rue Albert-Laurenson	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de l'Est	du 43 au 51 (n° impairs)	du 52 au 62 (n° pairs)
Rue Denfert-Rochereau	du 58 au 90 (n° pairs)	
Rue du Château	du 61 au 117 (n° impairs)	
Rue Fessart	du 55 au 63 (n° impairs)	
Rue Jules-Simon	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Louis-Pasteur	totalité (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FESSART</b>		
<b>52, rue Escudier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean-Jaurès	du 25 au 61 (n° impairs)	du 42 au 68 (n° pairs)
Route de la Reine	du 78 bis au 98 (n° pairs)	
Rue d'Aguesseau	du 61 au 89 (n° impairs)	
Rue de Paris	du 65 au 111 (n° impairs)	du 106 au 134 (n° pairs)
Rue du Château	du 119 à la fin (n° impairs)	
Rue Fessart	du 50 à la fin (n° pairs)	
Villa Marie Justine	totalité (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FESSART</b>		
<b>52, rue Escudier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 57 au 67 (n° impairs)	
Boulevard Jean-Jaurès	du 11 au 23 (n° impairs)	du 2 au 40 (n° pairs)
Rue d'Aguesseau	du 1 au 59 (n° impairs)	
Rue des Tilleuls	du 69 bis à la fin (n° impairs)	du 76 bis à la fin (n° pairs)
Rue du Château	du 130 à la fin (n° pairs)	
Rue Escudier	du 41 au 47 (n° impairs)	du 30 au 52 (n° pairs)
Rue Fessart	du 32 au 48 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FESSART</b>		
<b>52, rue Escudier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Impasse Adam	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place Denfert-Rochereau	n° 4	
Place des Ecoles	totalité (n° pairs)	
Rue de l'Est	du 53 à la fin (n° impairs)	du 64 à la fin (n° pairs)
Rue des Tilleuls	du 1 au 21 (n° impairs)	
Rue du Château	du 62 au 128 (n° pairs)	
Rue Emile-Dunois	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Escudier	du 54 au 88 (n° pairs)	
Rue Fessart	du 35 au 53 (n° impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FESSART</b>		
<b>52, rue Escudier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 43 au 55 (n° impairs)	
Boulevard Jean-Jaurès	du 1 au 9 (n° impairs)	
Place des Ecoles	totalité (n° impairs)	
Rond-Point Fessart	du 2 au 4 (n° pairs)	du 8 à la fin (n° pairs)
Rue Escudier	du 49 au 77 (n° impairs)	
Rue Fessart	du 11 au 33 (n° impairs)	du 14 au 30 (n° pairs)
Rue Gambetta	du 43 à la fin (n° impairs)	du 32 à la fin (n° pairs)
Rue Maurice-Delafosse	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Mollien	totalité (n° pairs)	
Rue des Tilleuls	du 23 au 69 (n° impairs)	du 50 au 76 (n° pairs)
Rue Vauthier	du 2 au 20 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ESCUDIER</b>		
<b>24, rue Fessart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles-de-Gaulle	du 2 au 4 (n° pairs)	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 1 au 41 (n° impairs)	du 38 au 48 (n° pairs)
Impasse Durvie	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rond-Point Fessart	totalité (n° impairs)	n° 6
Rue de la Rochefoucauld	du 1 au 35 (n° impairs)	du 2 au 18 (n° pairs)
Rue de l'Eglise	totalité (n° pairs)	
Rue du Parchamp	du 1 au 7 (n° impairs)	
Rue Fessart	du 1 au 9 (n° impairs)	du 2 au 12 (n° pairs)
Rue Gambetta	du 11 au 23 (n° impairs)	du 2 au 30 (n° pairs)
Rue Mollien	totalité (n° impairs)	
Rue Vauthier	du 1 au 15 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ESCUDIER</b>		
<b>24, rue Fessart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles-de-Gaulle	du 6 à la fin (n° pairs)	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 2 au 36 (n° pairs)	
Boulevard Anatole-France	du 5 à la fin (n° impairs)	
Impasse Trancard	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue d'Alsace-Lorraine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Pau Casals	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Parchamp	du 2 au 6 (n° pairs)	
Rue du Transvaal	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DENFERT ROCHEREAU</b>		
<b>40, rue Denfert Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Denfert-Rochereau	n° 3	n° 2
Rue Bartholdi	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Claude-Monet	totalité (n° pairs)	
Rue de la Rochefoucauld	du 37 au 51 (n° impairs)	du 20 à la fin (n° pairs)
Rue Denfert-Rochereau	du 24 au 56 (n° pairs)	
Rue des Tilleuls	du 2 au 48 (n° pairs)	
Rue Escudier	du 79 à la fin (n° impairs)	du 90 à la fin (n° pairs)
Rue Gambetta	du 25 au 41 (n° impairs)	
Rue Moreau-Vauthier	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Vauthier	du 17 à la fin (n° impairs)	du 22 à la fin (n° pairs)



<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE DENFERT ROCHEREAU</b>		
<b>40, rue Denfert Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Pins	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Joséphine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Marguerite	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Robert-Schuman	du 1 au 7 (n° impairs)	du 2 au 8 (n° pairs)
Boulevard d'Auteuil	du 11 à la fin (n° impairs)	du 12 à la fin (n° pairs)
Place Denfert-Rochereau	n° 1	
Rue Claude-Monet	totalité (n° impairs)	
Rue Darcel	du 15 à la fin (n° impairs)	du 12 à la fin (n° pairs)
Rue de la Rochefoucauld	du 53 à la fin (n° impairs)	
Rue de la Tourelle	du 2 au 14 (n° pairs)	
Rue Denfert-Rochereau	du 1 au 37 (n° impairs)	du 2 au 22 (n° pairs)
Rue des Arts	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue des Pins	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Château	du 32 au 60 (n° pairs)	
Rue Gambetta	du 1 au 9 (n° impairs)	
Rue Gutenberg	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Jacqueline	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Max-Blondat	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Roland-Garros	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Square Gutenberg	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa Persane	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DENFERT ROCHEREAU</b>		
<b>92, rue Denfert Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Robert-Schuman	du 9 à la fin (n° impairs)	du 10 à la fin (n° pairs)
Boulevard d'Auteuil	du 1 au 9 (n° impairs)	du 2 au 10 (n° pairs)
Place Denfert-Rochereau	du 7 à la fin (n° impairs)	du 8 à la fin (n° pairs)
Rond-Point André-Malraux	du 21 à la fin (n° impairs)	du 22 à la fin (n° pairs)
Rue Darcel	du 1 au 13 (n° impairs)	du 2 au 10 (n° pairs)
Rue de la Tourelle	du 1 au 31 (n° impairs)	du 16 au 58 (n° pairs)
Rue Denfert-Rochereau	du 39 à la fin (n° impairs)	
Rue du Belvédère	totalité (n° pairs)	
Rue du Château	du 1 au 59 (n° impairs)	du 2 au 30 (n° pairs)
Rue du Pavillon	du 1 au 21 (n° impairs)	du 2 au 18 (n° pairs)
Rue Joseph-Bernard	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Marcel-Loyau	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Nungesser et Coli	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Salomon-Reinach	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa Rosendaël	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DENFERT ROCHEREAU</b>		
<b>92, rue Denfert Rochereau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Victor Hugo	du 1 au 41 (n° impairs)	
Rond-Point André-Malraux	du 1 au 19 (n° impairs)	du 2 au 20 (n° pairs)
Route de la Reine	n° 6	
Rue de la Tourelle	du 33 à la fin (n° impairs)	du 60 au 64 (n° pairs)
Rue de Paris	du 2 au 34 (n° pairs)	
Rue des Princes	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Belvédère	totalité (n° impairs)	
Rue du Commandant-Guilbaud	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Parc	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Pavillon	du 23 à la fin (n° impairs)	du 20 à la fin (n° pairs)
Villa de la Martinique	totalité (n° impairs et n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – HALL NORD</b>		
<b>26, avenue André Morizet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 29 au 35 (n° impairs)	
Avenue du Général-Leclerc	du 36 au 58 (n° pairs)	
Rue Blondeau	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Carnot	du 43 à la fin (n° impairs)	du 44 à la fin (n° pairs)
Rue d'Aguesseau	du 165 à la fin (n° impairs)	du 158 à la fin (n° pairs)
Rue de Billancourt	du 127 à la fin (n° impairs)	du 168 à la fin (n° pairs)
Rue de la Pyramide	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Galliéni	du 145 au 157 (n° impairs)	
Rue Paul-Bert	totalité (n° impairs)	
Villa des Tilleuls	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – HALL NORD</b>		
<b>26, avenue André Morizet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 37 au 99 (n° impairs)	
Rue de Billancourt	du 107 au 125 (n° impairs)	du 94 au 104 (n° pairs)
Rue de Koufra	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de l'Ancienne Mairie	du 35 à la fin (n° impairs)	du 54 à la fin (n° pairs)
Rue de Silly	du 35 au 105 (n° impairs)	
Rue du Six Juin 1944	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Vingt Cinq Août 1944	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Galliéni	du 161 au 197 (n° impairs)	du 128 au 172 (n° pairs)
Square des Frères Farman	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa des Platanes	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PAUL BERT</b>		
<b>9, rue Paul Bert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Maréchal-Juin	n° 139	du 652 à la fin (n° pairs)
Rue de Billancourt	du 106 au 164 (n° pairs)	
Rue de Silly	du 107 au 139 (n° impairs)	
Rue Diaz	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Galliéni	n° 159	
Rue Reinhardt	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa des Beaux-Arts	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PAUL BERT</b>		
<b>9, rue Paul Bert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Maréchal Juin	du 503 au 691 (n° impairs)	
Place des Ailes	du 33 au 51 (n° impairs)	du 32 au 50 (n° pairs)
Rue de Billancourt	n° 166	
Rue de Silly	du 141 au 159 (n° impairs)	
Rue Fernand-Pelloutier	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Louis Blériot	du 27 au 159 (n° impairs)	
Sente de la Pyramide	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PAUL BERT</b>		
<b>9, rue Paul Bert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Maréchal Juin	du 332 au 650 (n° pairs)	
Rue de Bellevue	du 75 au 97 ter (n° impairs)	
Rue de Silly	du 90 au 136 (n° pairs)	
Rue Galliéni	du 199 au 217 (n° impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PAUL BERT</b>		
<b>9, rue Paul Bert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général Leclerc	du 122 au 122 bis (n° pairs)	
Avenue du Maréchal Juin	du 247 au 273 et du 333 au 381 (n° impairs)	du 164 au 282 (n° pairs)
Rue Couchot	du 2 au 10 (n° pairs)	
Rue de Bellevue	du 99 au 119 (n° impairs)	du 106 au 120 (n° pairs)
Rue de Sèvres	du 87 au 109 (n° impairs)	
Rue de Silly	du 140 au 154 (n° pairs)	
Villa des Semeurs	du 1 au 11 (n° impairs)	du 6 au 10 (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GALLIENI</b>		
<b>210, rue Galliéni</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général Leclerc	du 124 au 128 (n° pairs)	
Avenue du Maréchal Juin	du 1 au 7 (n° impairs)	du 2 au 12 (n° pairs)
Quai Alphonse le-Gallo	du 1 au 17 (n° impairs)	du 2 au 16 (n° pairs)
Rue de Sèvres	du 42 au 100 (n° pairs)	
Square du Pont de Sèvres	du 1 au 3 (n° impairs)	du 2 au 20 (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN-BAPTISTE CLEMENT</b>		
<b>34 bis, rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Fougères	n° 1 et n° 2	
Avenue des Mimosas	du 1 au 25 (n° impairs)	du 2 au 34 (n° pairs)
Impasse de Bellevue	du 3 au 23 (n° impairs)	du 2 au 22 (n° pairs)
Quai Alphonse le Gallo	du 19 au 33 (n° impairs)	du 18 au 34 bis (n° pairs)
Rue de Bellevue	du 80 au 104 (n° pairs)	
Rue de Sèvres	du 57 au 83 (n° impairs)	
Rue Galliéni	du 219 au 261 (n° impairs)	
Rue Michelet	du 1 au 27 (n° impairs)	du 2 au 30 bis (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-BAPTISTE CLEMENT</b>		
<b>36, rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Quai Alphonse-le-Gallo	du 35 au 49 (n° impairs)	du 36 au 48 (n° pairs)
Rue de Sèvres	du 14 au 40 (n° pairs)	
Rue Galliéni	du 206 à la fin (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-BAPTISTE CLEMENT</b>		
<b>36, rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	totalité (n° impairs)	
Quai Alphonse-le-Gallo	du 51 à la fin (n° impairs)	du 50 à la fin (n° pairs)
Rond-Point Rhin-et-Danube	du 7 à la fin (n° impairs)	
Rue Béranger	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Sèvres	du 2 au 12 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-BAPTISTE CLEMENT</b>		
<b>36, rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rond-Point Rhin-et-Danube	n° 5	
Rue de Sèvres	du 1 au 55 (n° impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-BAPTISTE CLEMENT</b>		
<b>36, rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	n° 119	
Rue de Bellevue	du 12 au 72 (n° pairs)	
Rue Galliéni	du 186 au 204 (n° pairs)	
Square de Bellevue	n° 1 et n° 2	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE SILLY</b>		
<b>29 bis, rue de Silly</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 101 au 117 (n° impairs)	
Rue de Bellevue	du 21 au 71 (n° impairs)	
Rue de Silly	du 34 au 88 (n° pairs)	
Rue Galliéni	du 174 au 184 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JACQUES DERAY</b>		
<b>109, rue d'Aguesseau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 38 au 76 (n° pairs)	
Route de la Reine	du 99 au 107 (n° impairs)	du 2 au 4 (n° pairs)
Rue d'Aguesseau	du 84 au 156 (n° pairs)	
Rue de Billancourt	du 63 au 105 (n° impairs)	du 50 au 92 (n° pairs)
Rue de Châteaudun	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de l'Ancienne Mairie	du 11 bis au 33 (n° impairs)	
Rue Le Corbusier	du 54 à la fin (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE SILLY</b>		
<b>29 bis, rue de Silly</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 78 au 100 (n° pairs)	
Route de la Reine	du 109 au 121 (n° impairs)	du 128 au 142 (n° pairs)
Rue de l'Ancienne Mairie	du 2 au 52 (n° pairs)	
Rue de Paris	du 123 au 147 (n° impairs)	
Rue de Silly	du 13 au 33 (n° impairs)	
Villa de la Mairie	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE SILLY</b>		
<b>29 bis,, rue de Silly</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Lavandières	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Allée Jean-Baptiste-Dumas	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Allée Marcellin-Berthelot	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Billancourt	du 12 au 36 (n° pairs)	
Rue de Paris	du 152 au 174 (n° pairs)	
Rue de Silly	du 1 au 11 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON WALEWSKA</b>		
<b>7, rue de Montmorency</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 81 au 133 (n° impairs)	
Rue Alfred-Laurant	totalité (n° pairs)	
Rue de Billancourt	du 1 au 23 (n° impairs)	du 2 au 10 (n° pairs)
Rue Escudier	du 1 au 27 (n° impairs)	du 2 au 14 (n° pairs)

<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT BEZANCON</b>		
<b>31 rue Saint-Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André Morizet	du 102 au 118 (n° pairs)	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du 135 à la fin (n° impairs)	du 62 ter au 122 (n° pairs)
Rond-Point Rhin et Danube	n°1	du 2 au 4 (n° pairs)
Route de la Reine	du 123 au 133 (n° impairs)	du 144 au 150 (n° pairs)
Rue Anna-Jacquín	du 1 au 19 (n° impairs)	
Rue de Bellevue	du 1 au 19 (n° impairs)	
Rue de Montmorency	n°1	
Rue de Paris	du 149 au 153 (n° impairs)	du 176 à la fin (n° pairs)
Rue de Silly	du 2 au 32 (n° pairs)	
Rue des Abondances	du 2 au 38 (n° pairs)	
Rue Saint-Denis	du 1 au 27 (n° impairs)	du 2 au 28 (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ALBERT BEZANCON</b>		
<b>48, rue des Abondances</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Sycomores	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue André Morizet	du 120 à la fin (n° pairs)	
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	totalité (n° pairs)	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du 124 à la fin (n° pairs)	
Quai du Quatre Septembre	du 1 au 25 (n° impairs)	du 2 au 26 (n° pairs)
Rond-Point Rhin et Danube	n°3	du 6 à la fin (n° pairs)
Route de la Reine	du 135 à la fin (n° impairs)	du 152 à la fin (n° pairs)
Rue Anna Jacquín	du 21 à la fin (n° impairs)	du 22 à la fin (n° pairs)
Rue de Bellevue	du 2 au 10 (n° pairs)	
Rue de l'Abreuvoir	du 29 à la fin (n° impairs)	
Rue de Paris	du 155 à la fin (n° impairs)	
Rue des Abondances	totalité (n° impairs)	
Rue du Port	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa de Buzenval	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°37</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT BEZANCON</b>		
<b>31, rue Saint Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Longchamp	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Charles-de-Gaulle	totalité (n° impairs)	
Boulevard Anatole-France	du 1 au 3 (n° impairs)	totalité (n° pairs)
Cours Béranger	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Quai du Quatre-Septembre	du 27 à la fin (n° impairs)	du 28 à la fin (n° pairs)
Rue Anna-Jacquín	du 2 au 20 (n° pairs)	
Rue de l'Abreuvoir	du 1 au 27 (n° impairs)	totalité (n° pairs)
Rue de Montmorency	du 3 à la fin (n° impairs)	
Rue des Abondances	du 40 à la fin (n° pairs)	
Rue des Fossés Saint-Denis	du 13 à la fin (n° impairs)	totalité (n° pairs)
Rue des Menus	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue des Victoires	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Bac	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Parchamp	du 8 à la fin (n° pairs)	
Rue Saint-Denis	du 29 à la fin (n° impairs)	du 30 à la fin (n° pairs)
Villa Alexandrine	totalité (n° impairs et n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°38</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ESCUDIER</b>		
<b>24, rue Fessart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste-Clément	du 69 au 79 (n° impairs)	du 50 au 62 bis (n° pairs)
Rue Alfred-Laurant	totalité (n° impairs)	
Rue d'Aguesseau	du 2 au 36 (n° pairs)	
Rue de l'Eglise	totalité (n° impairs)	
Rue de Montmorency	totalité (n° pairs)	
Rue des Fossés Saint-Denis	du 1 au 11 (n° impairs)	
Rue du Parchamp	du 9 à la fin (n° impairs)	
Rue Escudier	du 29 au 39 (n° impairs)	
Rue Lemoine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Mahias	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Petibon	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Tisserand	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°39</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ESCUDIER</b>		
<b>24, rue Fessart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Route de la Reine	du 100 au 126 (n° pairs)	
Rue d'Aguesseau	du 38 au 82 (n° pairs)	
Rue de Billancourt	du 25 au 61 (n° impairs)	du 38 au 48 (n° pairs)
Rue de la Paix	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de l'Ancienne Mairie	du 1 au 11 (n° impairs)	
Rue de Paris	du 113 au 121 (n° impairs)	du 136 au 150 (n° pairs)
Rue de Verdun	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Escudier	du 16 au 28 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°40</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – HALL SUD</b>		
<b>26, avenue André Morizet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Maillasson	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue André-Morizet	du 1 au 27 (n° impairs)	n°26
Avenue du Général-Leclerc	du 2 au 34 (n° pairs)	
Rue Carnot	du 11 au 41 (n° impairs)	du 16 au 42 (n° pairs)
Rue Galliéni	du 117 au 133 (n° impairs)	
Rue Georges-Sorel	du 35 à la fin (n° impairs)	du 46 à la fin (n° pairs)
Rue Jean-Bouveri	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Jules-Henripré	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Paul-Bert	totalité (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°41</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – REZ-DE-JARDIN</b>		
<b>26, avenue André Morizet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue André-Morizet	du 2 au 24 (n° pairs)	
Avenue Edouard-Vaillant	du 86 à la fin (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du 99 à la fin (n° impairs)	du 108 à la fin (n° pairs)
Boulevard Jean-Jaurès	du 127 au 197 (n° impairs)	du 128 au 198 bis (n° pairs)
Impasse Louis Lumière	totalité (n° impairs et pairs)	
Jardin de la Mairie	totalité (n° pairs)	
Place Marcel-Sembat	du 2 au 6 (n° pairs)	
Rue Carnot	du 1 au 9 (n° impairs)	du 2 au 14 (n° pairs)
Rue de la Belle Feuille	du 40 à la fin (n° pairs)	
Rue de la Saussière	du 59 à la fin (n° impairs)	du 64 à la fin (n° pairs)
Rue Galliéni	du 91 au 115 (n° impairs)	
Rue Georges-Sorel	du 1 au 33 (n° impairs)	du 2 au 44 (n° pairs)
Rue Rieux	totalité (n° impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°42</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE CLAMART</b>		
<b>11, rue de Clamart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Emile-Pouget	totalité (n° pairs)	
Avenue Desfeux	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue du Général-Leclerc	du 1 au 33 (n° impairs)	
Place Bir-Hakeim	du 1 au 5 (n° impairs)	du 2 au 4 (n° pairs)
Rue de la Ferme	totalité (n° impairs)	
Rue des Quatre-Cheminées	totalité (n° pairs)	
Rue du Hameau Fleuri	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 157 au 179 (n° impairs)	du 146 au 170 (n° pairs)
Rue Heyrault	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Liot	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Peltier	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Rouget-de-l'Isle	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Victor-Griffuelhes	totalité (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°43</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE CLAMART</b>		
<b>11, rue de Clamart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Blanchisseuses	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Allée des Dominicaines	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Boulevard Jean-Jaurès	du 210 au 242 (n° pairs)	
Rue de Clamart	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Solférino	du 27 bis à la fin (n° impairs)	du 20 bis à la fin (n° pairs)
Rue d'Issy	totalité (n° pairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 139 au 155 (n° impairs)	
Rue Victor-Griffuelhes	totalité (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b>		
<b>Lieu de vote : ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE</b>		
<b>64, rue de la Saussière</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard-Vaillant	du 91 à la fin (n° impairs)	
Boulevard de la République	du 79 à la fin (n° impairs)	du 76 à la fin (n° pairs)
Boulevard Jean-Jaurès	du 199 au 225 (n° impairs)	du 200 au 208 (n° pairs)
Passage Legrand	totalité (n° impairs)	
Rue des Longs-Prés	du 2 au 32 (n° pairs)	
Rue des Quatre-Cheminées	totalité (n° impairs)	
Rue du Dôme	du 84 à la fin (n° pairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 1 au 137 (n° impairs)	du 2 au 144 (n° pairs)
Villa des Ecoles	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°45</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE THIERS</b>		
<b>85-87, rue Thiers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard-Vaillant	du 58 au 84 (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du 69 au 97 (n° impairs)	du 84 au 106 (n° pairs)
Passage Victor-Hugo	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de la Belle Feuille	du 15 à la fin (n° impairs)	
Rue Emile-Landrin	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Galliéni	du 17 au 89 (n° impairs)	
Rue Paul Adolphe Souriau	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Rieux	totalité (n° pairs)	
Rue Thiers	du 31 au 65 (n° impairs)	du 32 au 66 (n° pairs)
Sente Maître-Jacques	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa des Fayères	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa des Princes	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa Pauline	totalité (n° impairs et n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°46</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE THIERS</b>		
<b>85-87, rue Thiers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard-Vaillant	du 2 au 56 (n° pairs)	
Avenue Ferdinand-Buisson	du 23 au 39 (n° impairs)	du 24 au 38 (n° pairs)
Rue du Chemin Vert	totalité (n° impairs)	totalité (n° pairs)
Rue Galliéni	du 1 au 15 (n° impairs)	
Rue Henri-Martin	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Samarcq	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°47</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE THIERS</b>		
<b>85-87, rue Thiers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard-Vaillant	du 31 au 89 (n° impairs)	
Passage Legrand	totalité (n° pairs)	
Rue Cacheux	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Danjou	du 1 au 23 (n° impairs)	du 2 au 18 (n° pairs)
Rue des Peupliers	du 61 à la fin (n° impairs)	
Rue Marcel-Dassault	du 71 au 97 (n° impairs)	du 34 à la fin (n° pairs)
Rue Thiers	du 67 au 83 (n° impairs)	du 68 au 82 (n° pairs)
Sente des Badauds	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°48</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE THIERS</b>		
<b>85-87, rue Thiers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard de la République	du 53 au 77 (n° impairs)	du 50 au 74 (n° pairs)
Rue Danjou	du 25 au 43 (n° impairs)	du 20 au 46 (n° pairs)
Rue des Longs-Prés	du 1 au 17 (n° impairs)	
Rue du Dôme	du 22 au 82 (n° pairs)	
Rue Marcel-Dassault	du 99 à la fin (n° impairs)	
Rue Thiers	du 84 au 106 (n° pairs)	
Villa des Fleurs	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°49</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DOME</b>		
<b>12-14, rue du Dôme</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard-Vaillant	du 1 au 29 (n° impairs)	
Avenue Ferdinand Buisson	du 1 au 21 (n° impairs)	
Avenue Pierre-Grenier	du 75 à la fin (n° impairs)	
Rue de Vanves	totalité (n° impairs)	du 2 au 24 (n° pairs)
Rue des Peupliers	du 57 au 59 (n° impairs)	du 46 à la fin (n° pairs)
Rue du Dôme	du 2 au 20 (n° pairs)	
Rue Marcel-Dassault	du 1 au 69 (n° impairs)	du 2 au 32 (n° pairs)
Rue Thiers	du 85 au 101 (n° impairs)	
Villa des Peupliers	totalité (n° impairs et n° pairs)	



<b>BUREAU DE VOTE N°50</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES PEUPLIERS</b>		
<b>16, rue des Peupliers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue la Voie Lactée	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue le Jour-se-lève	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Boulevard de la République	du 2 au 28 (n° pairs)	
Passage de l'Arroseur-Arosé	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Passage Les Enfants du Paradis	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place Abel-Gance	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place Marcel-Pagnol	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place René-Clair	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Quai du Point du Jour	du 1 au 47 (n° impairs)	du 2 au 42 (n° pairs)
Rue Casque-d'Or	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de la Grande-Illusion	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue des Peupliers	du 1 au 47 (n° impairs)	du 2 au 34 (n° pairs)
Rue du Fief	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Point du Jour	du 1 au 63 (n° impairs)	
Rue Fanfan la Tulipe	totalité (n° impairs)	
Rue Les Enfants du Paradis	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°51</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES PEUPLIERS</b>		
<b>16, rue des Peupliers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Stade de Coubertin	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Pierre-Grenier	du 55 au 73 (n° impairs)	du 50 à la fin (n° pairs)
Rue du Point du Jour	du 65 au 69 (n° impairs)	du 2 au 62 (n° pairs)
Boulevard de la République	du 29 au 37 (n° impairs)	du 30 au 48 (n° pairs)
Rue de Vanves	du 26 à la fin (n° pairs)	
Rue des Peupliers	du 49 au 55 (n° impairs)	du 36 au 44 (n° pairs)
Rue du Dôme	du 1 au 43 (n° impairs)	
Rue Fanfan la Tulipe	totalité (n° pairs)	
Rue Thiers	du 103 à la fin (n° impairs)	du 108 au 114 (n° pairs)
Villa Bertrand	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°52</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>87, rue du Point du Jour</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre-Grenier	du 27 au 53 (n° impairs)	
Boulevard de la République	du 39 au 51 (n° impairs)	
Rue Danjou	du 45 à la fin (n° impairs)	
Rue de Seine	du 10 à la fin (n° pairs)	
Rue du Dôme	du 45 au 59 (n° impairs)	
Rue du Point du Jour	du 69 bis au 93 (n° impairs)	du 64 au 90 (n° pairs)
Rue Thiers	du 116 à la fin (n° pairs)	
Sente des Aveugles	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°53</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>85, rue du Point du Jour</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Corneille	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place Racine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Danjou	du 48 à la fin (n° pairs)	
Rue des Longs-Prés	du 19 à la fin (n° impairs)	
Rue du Dôme	du 61 au 81 (n° impairs)	
Rue du Point du Jour	du 92 au 104 (n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°54</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>85, rue du Point du Jour</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean-Jaurès	du 227 au 247 (n° impairs)	
Rue des Longs-Prés	du 34 à la fin (n° pairs)	
Rue du Dôme	du 83 à la fin (n° impairs)	
Rue du Point du Jour	du 107 au 109 (n° impairs)	du 106 au 116 (n° pairs)
Rue Molière	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Villa Ronsard	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°55</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>30, rue de Seine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre-Grenier	du 1 au 5 (n° impairs)	
Boulevard Jean-Jaurès	du 249 à la fin (n° impairs)	
Place Saint-Germain-des-Longs-Prés	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue du Point du Jour	du 103 bis au 105 (n° impairs)	
Rue Neuve Saint-Germain	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°56</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON</b>		
<b>30, rue de Seine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre-Grenier	du 5 bis au 25 (n° impairs)	
Cours des Longs-Prés	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Seine	du 13 bis à la fin (n° impairs)	
Rue du Point du Jour	du 95 au 103 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°57</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN GUILLON</b>		
<b>16, avenue Pierre Grenier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre-Grenier	du 34 au 48 (n° pairs)	
Boulevard de la République	du 1 au 27 (n° impairs)	
Quai du Point du Jour	du 49 au 55 (n° impairs)	du 44 au 54 (n° pairs)
Rue Emile-Duclaux	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Square de l'Avre	du 1 au 17 (n° impairs)	du 2 au 18 (n° pairs)
Square des Moulineaux	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°58</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN GUILLON</b>		
<b>16, avenue Pierre Grenier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre-Grenier	du 2 au 32 (n° pairs)	
Place du Pont de Billancourt	totalité (n° impairs)	
Quai du Point du Jour	du 57 à la fin (n° impairs)	du 56 à la fin (n° pairs)
Rue de Seine	du 1 au 13 (n° impairs)	du 2 au 8 (n° pairs)
Square de l'Avre	du 19 à la fin (n° impairs)	du 20 à la fin (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°59</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE DE LA BIODIVERSITÉ</b>		
<b>12-14 Traverse Jules Guesde</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Jules-Guesde	du 7 à la fin (n° impairs)	du 8 à la fin (n° pairs)
Rue Damiens	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Meudon	du 8 au 30 (n° pairs)	
Rue Nationale	du 11 au 37 (n° impairs)	du 10 au 30 (n° pairs)
Rue Traversière	totalité (n° pairs)	
Rue Yves-Kermen	du 11 au 49 (n° impairs)	
Villa Alexandre	totalité (n° impairs et n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°60</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>140 rue Castéja, Place Haute</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Forum	du 250 à la fin (n° pairs)	
Allée du Vieux Pont de Sèvres	totalité (n° pairs)	
Avenue du Général-Leclerc	du 79 au 575 (n° impairs)	
Cours Aquitaine	du 903 à la fin (n° impairs)	du 170 à la fin (n° pairs)
Rond-Point du Pont de Sèvres	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°61</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>140 rue Castéja, Place Haute</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Forum	totalité (n° impairs)	du 2 au 248 (n° pairs)
Avenue du Général-Leclerc	du 67 au 77 (n° impairs)	du 743 à la fin (n° impairs)
Cours Aquitaine	du 1 au 901 (n° impairs)	du 2 au 168 (n° pairs)
Passage Aquitaine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°62</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE CASTEJA</b>		
<b>1384, rue du Vieux Pont de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général-Leclerc	du 577 au 741 (n° impairs)	
Place Haute	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Castéja	totalité (n° pairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 1424 au 1454 (n° pairs)	
Rue Yves-Kermen	du 1118 à la fin (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°63</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE CASTEJA</b>		
<b>1384, rue du Vieux Pont de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Emile-Pouget	totalité (n° impairs)	
Allée Marc-Chagall	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Allée Robert Doisneau	du 1 au 3 (n° impairs)	du 2 au 6 (n° pairs)
Avenue du Général-Leclerc	du 35 au 65 (n° impairs)	
Avenue Emile-Zola	du 59 à la fin (n° impairs)	du 106 à la fin (n° pairs)
Passage Colonel Arnould	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Passage Jean Brunhes	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Passage Jean Hemmen	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Place Bir-Hakeim	du 7 à la fin (n° impairs)	du 6 à la fin (n° pairs)
Place Jules-Guesde	du 2 au 4 (n° pairs)	
Place Paul-Verlaine	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Castéja	totalité (n° impairs)	
Rue de la Ferme	totalité (n° pairs)	
Rue de Meudon	du 43 à la fin (n° impairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 181 au 193 (n° impairs)	du 172 au 1422 (n° pairs)
Rue Nationale	du 39 à la fin (n° impairs)	du 32 à la fin (n° pairs)
Rue Yves-Kermen	du 38 au 1116 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°64</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE DU NUMERIQUE</b>		
<b>28-30 rue Yves Kermen</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean-Jaurès	n° 244	
Place Jules-Guesde	du 1 au 3 (n° impairs)	
Rue de Meudon	du 32 à la fin (n° pairs)	
Rue de Solférino	du 1 au 27 (n° impairs)	du 2 au 20 (n° pairs)
Rue d'Issy	totalité (n° impairs)	
Rue du Point du Jour	du 118 à la fin (n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°65</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE DU NUMERIQUE</b>		
<b>23-30 rue Yves Kermen</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean-Jaurès	du 244 bis à la fin (n° pairs)	
Place Jules-Guesde	n° 5	
Rue du Point du Jour	du 111 à la fin (n° impairs)	
Rue Heinrich	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Jules-Ferry	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Nina-Berberova	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue Yves-Kermen	du 2 au 36 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°66</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE DE LA BIODIVERSITÉ</b>		
<b>12-14 Traverse Jules Guesde</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pierre Lefauchaux	du 1 au 10 (n° pairs et impairs)	
Place du Pont de Billancourt	totalité (n° pairs)	
Quai de Stalingrad	totalité (n° impairs et n° pairs)	
Rue de Meudon	du 17 au 23 (n° impairs)	du 2 au 6 (n° pairs)
Rue Nationale	du 1 au 9 (n° impairs)	du 2 au 8 (n° pairs)
Rue Traversière	totalité (n° impairs)	
Rue Yves-Kermen	du 1 au 9 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°67</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ROBERT DOISNEAU</b>		
<b>20-24 allée Robert Doisneau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Robert Doisneau	du 5 au 17 (n° impairs)	du 8 au 16 (n° pairs)
Avenue Emile Zola	du 35 au 57 (n° impairs)	du 52 au 66 (n° pairs)
Cours de l'Île Seguin	du 1 au 21 (n° impairs)	du 2 au 38 (n° pairs)
Passage Pierre Bézier	totalité	
Place Georges Besse	du 2 à la fin (n° pairs)	
Place Joseph Frantz	Totalité	
Place Jules Guesde	n° 6	
Rue de Meudon	du 27 au 41 (n° impairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 195 au 229 (n° impairs)	
Rue Marcel Bontemps	du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Yves Kermen	du 51 à la fin (n° impairs)	
Traverse Jules Guesde	du 1 au 16 (n° impairs et pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°68</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ROBERT DOISNEAU</b>		
<b>20-24 allée Robert Doisneau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Robert Doisneau	du 18 à la fin (n° impairs et n° pairs)	
Avenue Emile Zola	du 19 au 33 (n° impairs)	du 34 au 50 (n° pairs)
Avenue Pierre Lefauchaux	du 34 au 86 (n° pairs et impairs)	
Cours de l'Île Seguin	du 23 au 41 (n° impairs)	
Parvis Jean-Paul II	n° 1	
Rue Marcel Bontemps	du 21 à la fin (n° impairs)	
Traverse Jules Guesde	du 17 au 29 (n° pairs et impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°69</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE PAUL BERT</b>		
<b>9, rue Paul Bert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général Leclerc	du 60 au 120 (n° pairs)	
Place des Ailes	du 2 au 6 (n° pairs)	
Rue Couchot	du 1 au 15 (n° impairs)	
Rue de Bellevue	du 121 au 131 (n° impairs)	
Rue de Silly	du 161 au 181(n° impairs)	du 156 au 176 (n° pairs)
Rue Esnault -Pelterie	du 1 au 27 (n° impairs)	du 2 au 36 (n° pairs)
Rue Gabriel et Charles Voisin	du 51 au 63 (n° impairs)	du 46 au 102 (n° pairs)
Rue Louis Blériot	du 161 au 167(n° impairs)	du 62 au 276 (n° pairs)
Rue Paul Ducellier	n° 23	
<b>BUREAU DE VOTE N°70</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ROBERT DOISNEAU</b>		
<b>20-24 allée Robert Doisneau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Alfred Costes	totalité	
Allée Georges Askinazi	totalité	
Avenue Emile Zola	du 1 au 17 (n° impairs)	du 2 au 32 (n° pairs)
Avenue Pierre Lefauchaux	du 11 au 32 (n° pairs et impairs)	
Cours de l'Île Seguin	du 49 à la fin (n° impairs)	du 40 à la fin (n° pairs)
Place Georges Besse	du 1 à la fin (n° impairs)	
Quai Georges Gorse	du 6 à la fin (n° pairs et impairs)	
Rue de l'Île Seguin	du 1 au 3 (n° impairs)	
Rue de Meudon	du 1 au 15 (n° impairs)	
Rue du Vieux Pont de Sèvres	du 231 à la fin (n° impairs)	du 1542 à la fin (n° pairs)
Rue Marcel Bontemps	du 1 au 19 (n° impairs)	

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>